



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 10 avril 2017

Sécurité routière Bilan et programmation des contrôles routiers

Bilan de la semaine du 3 au 9 avril 2017

Durant cette semaine, les forces de l'ordre ont réalisé **200 contrôles routiers** à l'occasion desquels **503 infractions** ont été relevées, dont :

- **325 excès de vitesse ;**
- **11 alcoolémies.**

Ces contrôles ont conduit à :

- **14 permis de conduire ont été suspendus ;**
- **40 véhicules ont été immobilisés lors de ces contrôles.**

Bilan depuis le 1^{er} janvier

Depuis le début de l'année, les forces de l'ordre ont réalisé **3 006 contrôles routiers** à l'occasion desquels **6 530 infractions** ont été relevées, dont :

- **5 026 excès de vitesse ;**
- **169 alcoolémies.**

Ces contrôles ont conduit à :

- **162 permis de conduire ont été suspendus ;**
- **548 véhicules ont été immobilisés lors de ces contrôles.**

Le préfet en appelle au civisme et à la responsabilité de chaque usager de la route. La sécurité de tous implique le respect des règles du code de la route et une conduite adaptée aux conditions extérieures (état de la route, trafic, conditions météo, etc.).

Quelques règles essentielles de sécurité

- Adaptez votre vitesse aux circonstances : lieux traversés, conditions de circulation et conditions climatiques, état de la chaussée, chargement du véhicule, état des pneus.

- La distance d'arrêt augmente avec la vitesse. Elle correspond à la distance parcourue pendant le temps de réaction du conducteur ajoutée à la distance de freinage du véhicule. Le temps de réaction varie de 1 à 2 secondes. La distance parcourue pendant ce délai augmente avec la vitesse. La distance de freinage du véhicule dépendra de l'état de la chaussée, mais surtout de la vitesse.

- Il est donc primordial de respecter les distances de sécurité. Sur la route, laissez au moins 2 secondes entre vous et le véhicule qui vous précède. Sur autoroute, maintenez une distance au moins égale à deux lignes blanches de la bande d'arrêt d'urgence.

- Redoublez de vigilance la nuit. Les feux de croisement n'éclairent qu'à 30 mètres. A 70 km/h, l'obstacle qui surgit dans la zone éclairée est inévitable.

Programmation de contrôles routiers

Du 10 au 17 avril 2017, les forces de l'ordre poursuivront les contrôles routiers.

Parmi ceux-ci, certains se dérouleront aux dates et lieux suivants :

10/04 : RN102 entre Ucel et Saint-Etienne-de-Fontbellon

11/04 : RD104 entre Aubenas et Saint-Paul-le-Jeune
Saint-Péray

12/04 : RN104 entre Privas et Saint-Paul-le-Jeune

13/04 : RN102 entre Le Teil et Aubenas

14/04 : RD 820 entre Serrières et Annonay
RD86 entre Soyons et Bourg-Saint-Andéol
RN102 entre Saint-Didier-sous-Aubenas et Vals-les-Bains
Saint-Péray
RD104 Veyras
RD104 Privas
RD 104 Coux

15/04 : RD86 entre Limony et Cornas

16/04 : RN102 entre Mayres et Le Teil
RD86 entre Soyons et Bourg-Saint-Andéol

17/04 : RN86 entre Le Pouzin et Bourg-Saint-Andéol
RD579 entre Aubenas et Vallon-Pont-d'Arc

Contacts presse :

Cabinet du préfet – Pôle de la communication interministérielle
Tél. : 04 75 66 50 16 - 04 75 66 50 09
pref-communication@ardeche.gouv.fr

